

**COMITÉ DE VIGILANCE
DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC**

Québec, le 22 octobre 2014

Madame Caroline Boiteau
Centre de contrôle environnemental du Québec
Directrice régionale adjointe Capitale-Nationale
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

Madame France Delisle
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère.
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

Madame Linda Tapin
Direction du suivi de l'état de l'environnement
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

Objet : Demande d'audience portant sur la révision des objectifs canadiens de qualité de l'air et la modélisation des émissions de l'incinérateur.

Mesdames,

Le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) édicte plusieurs normes auxquelles sont soumises les installations de l'incinérateur de la Ville de Québec. Le Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec (ci-après le Comité de vigilance) exerce une veille sur le respect de ces normes et formule, à l'intention de l'exploitant et des principaux acteurs concernés, des recommandations quant à l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations en vue d'atténuer ou supprimer les impacts sur le voisinage et l'environnement. Il revient aussi au Comité de vigilance de rendre compte à la population des dossiers et historiques de gestion des équipements de l'incinérateur. Une rencontre publique est d'ailleurs prévue, dès février 2015, à cette intention.

Lors d'une précédente correspondance, le Comité de vigilance avait écrit au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (ci-après le ministère) en demandant de réévaluer la conformité des tests d'échantillonnage et normes du REIMR, notamment qu'à l'intérieur de cette révision, la pertinence d'édicter des normes pour le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote soit examinée.

Le Comité de vigilance avait, lors de cette correspondance, joint une lettre d'avis de la Direction régionale de santé publique (DRSP) adoptant une position au même effet et que vous retrouverez à nouveau en première pièce jointe au présent envoi. La réponse du ministère, que vous retrouverez en seconde pièce jointe au présent envoi, souligne que les normes d'air ambiant sont basées en partie sur les objectifs canadiens de qualité de l'air et que ceux-ci sont d'ailleurs en révision par le biais de travaux d'un comité fédéral-provincial.

Le Comité de vigilance vous sollicite pour la tenue d'une rencontre afin de présenter à certains de ses membres les recommandations qui seront faites au comité fédéral-provincial sur la révision des normes. Le comité de vigilance aimerait avoir la possibilité d'analyser et commenter ces recommandations s'il en sent le besoin. L'intention n'est pas de s'immiscer dans l'exercice de révision en exigeant un droit de regard. Cependant, le comité de vigilance juge qu'il y a là matière à bonifier votre démarche. En effet, le comité de vigilance a développé, au fil des ans, une réflexion authentique et devrait pouvoir contribuer, au moins à titre consultatif, au processus révisionnel.

De plus, lors de cette rencontre, le Comité de vigilance aimerait que vous lui rendiez explicite la méthodologie utilisée pour modéliser les émissions de l'incinérateur de la Ville de Québec, et plus particulièrement la procédure d'échantillonnage ayant fourni les données entrantes dans votre modèle.

Cette audience permettrait enfin au Comité de vigilance de parfaire sa préparation à la tenue et l'organisation de la rencontre publique annuelle prévue en février 2015.

Espérant une réponse positive à notre demande, je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mon plus profond respect.



Suzanne Verreault, présidente
Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec

Pièces jointes : Avis de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale Nationale, Correspondance du ministère de l'Environnement, du Développement durable, de la Faune et des Parcs

c.c. : M. François Desbiens,
Directeur, Direction régionale de santé publique, Capitale-Nationale